



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ONU

Question écrite n° 18669

Texte de la question

M. Michel Meylan appelle l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur la représentation de la France à la conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse organisée par les Nations Unies à Lisbonne du 8 au 12 août 1998. Education, insertion, prévention, participation... la jeunesse constitue aujourd'hui un enjeu essentiel de la politique des Etats. En France et dans la plupart des pays partenaires habituels de la France, la politique de jeunesse devient un enjeu stratégique. Plus d'une centaine d'Etats, parmi lesquels le Canada, la Chine, l'Inde, l'Italie ou les Etats-Unis par exemple, avaient confié la conduite de leur délégation en personne au ministre en charge de la jeunesse. Les délégations des autres Etats étaient conduites par des personnalités de rang ministériel ou du rang d'ambassadeur. En l'absence de M. l'ambassadeur de France au Portugal, en congé et à qui le Gouvernement avait choisi de confier la conduite de la délégation française, la représentation de la France à cette conférence des Nations Unies n'était pas à la hauteur des autres Etats du monde. Il lui demande les raisons du désintérêt manifesté par la France à l'égard du travail accompli par les Nations Unies en faveur de la jeunesse.

Texte de la réponse

La conférence mondiale des ministres responsables de la jeunesse, organisée à Lisbonne du 8 au 12 août 1998, à l'initiative des autorités portugaises sous l'égide des Nations unies, a fait l'objet d'une forte implication de la part du ministère de la jeunesse et des sports. Le ministère a été étroitement associé à toutes les étapes de préparation de cette conférence. En effet, madame la ministre de la jeunesse et des sports a rencontré son homologue portugais, coordonnateur de la conférence mondiale, à deux reprises ; au cours de ces entretiens, elle lui a fait part de tout l'intérêt de la France pour les problématiques développées à Lisbonne (prioritairement l'insertion et la participation des jeunes) ainsi que de l'état de ces questions et des orientations en cours en France. De plus, trois réunions interministérielles auxquelles participaient notamment, à côté des représentants des ministères des affaires étrangères et de la jeunesse et des sports, ceux de l'éducation nationale, de l'emploi et des affaires sociales, de la ville ainsi que de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes, ont été organisées avant la conférence. Elles ont permis de définir précisément la position française et d'élaborer des propositions destinées à compléter le projet de déclaration finale de la conférence ; elles ont également fourni la matière d'un rapport présenté par la France à la conférence sous l'intitulé « Politiques de jeunesse en France ». Pour ce qui concerne la conférence même, en l'absence de Mme la ministre de la jeunesse et des sports, retenue en France par le suivi de plusieurs dossiers sensibles, liés notamment à l'actualité sportive, le ministre des affaires étrangères avait désigné l'ambassadeur de France au Portugal afin de conduire la délégation. Il s'agit là de la procédure suivie habituellement pour les conférences internationales, quel que soit leur objet, en cas d'empêchement du ministre. De fait, l'emploi du temps de l'ambassadeur ne lui a permis d'assister qu'à la cérémonie d'ouverture. Mme la ministre avait confié à la conseillère technique chargée des questions de jeunesse au sein de son cabinet le soin de présenter les positions françaises, aussi bien en séance plénière, que lors des multiples groupes de travail et réunions informelles (dans le cadre de l'Union européenne ou de la francophonie) qui se sont tenues en marge de cette conférence. Pour ce qui concerne les Etats membres de

l'Union européenne, l'Italie, le Luxembourg et la Suède, ainsi que le pays hôte, étaient représentés par des ministres ou des secrétaires d'Etat et tous les autres Etats membres étaient représentés par des conseillers ou des chefs de service. La participation du ministère français de la jeunesse et des sports, aussi bien lors des travaux préparatoires que de la conférence même, a été très appréciée. Il importe à présent de mettre en oeuvre les recommandations dégagées lors de cette conférence, ce à quoi Mme la ministre est d'autant plus attachée, que celles-ci rejoignent largement les orientations qu'elle développe et entend renforcer, notamment en matière de participation des jeunes aux décisions qui les concernent.

Données clés

Auteur : [M. Michel Meylan](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18669

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 1998, page 4770

Réponse publiée le : 5 octobre 1998, page 5453